

## **DELIBERATION (2025-32) DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 28/10/2025  
Reçu en préfecture le 28/10/2025  
Publié le  
ID : 063-216303065-20251027-DEL2025\_32APS-DE



### **OBJET : Pôle scolaire : validation de l'Avant-Projet Sommaire (APS)**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept octobre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

Date de convocation : 21 octobre 2025

**Présents** : MM. Mmes : Pascal BRUHAT, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Thierry CHALENDAR, Jean-Marie BILLY, Marie-Aimée GUILMAN.

**Représentés** : MM. Alain LAGRUE (pouvoir à Pierre DUPECHER), Patrick BOUDINHON, (pouvoir à Sébastien SIRIEIX).

**Absents excusés** : MM. Sébastien GARREAU, , Antoine MARCHAND, Michel MARTINIANI.

**Secrétaire de séance** : M. Patrick JULLIEN.

---

Monsieur le Maire expose :

Vu le projet de construction d'une nouvelle école primaire mutualisée avec la rénovation énergétique de la Maison de la Culture et de la Convivialité a été conduit en 2024 avec l'appui de l'Ophis, de l'ADIT du Puy-de-Dôme, de l'Aduhme et en concertation étroite avec les équipes enseignantes, périscolaires et les parents d'élèves actuels et futurs, ce projet s'inscrivant dans une vision d'optimisation bâimentaire puisqu'à terme, 3 bâtiments classés ERP seront regroupés en un seul pôle bâimentaire moderne, conforme, économique, mutualisé, performant, fonctionnel, ... permettant, ainsi, le déclassement de 2 bâtiments ERP, mettant à disposition des générations futures, un outil performance au service de la population,

Vu la délibération 2024-33 en date du 12 novembre 2024 par lequel le Conseil municipal a décidé de lancer la procédure d'appel d'offres pour le marché « Mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction/rénovation du pôle scolaire maternelle et élémentaire de La Roche-Noire »,

Vu la délibération 2025-9 du 17 mars 2025 par lequel le Conseil municipal a validé, à la suite de l'appel public à la concurrence, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et a retenu la candidature de SASU PERICHON ARCHITECTURE, 91 avenue Jean-Baptiste MARROU - 63122 CEYRAT,

Monsieur le Maire expose l'Avant-Projet Sommaire (APS) présenté tout d'abord le 3 octobre 2025 par SASU PERICHON ARCHITECTURE au groupe de travail composé d'élus municipaux, de membres du Comité Consultatif Vie Scolaire et Périscolaire et de représentants de l'ADIT, de l'ADHUME, du CAUE et de Mond'Arverne Communauté, et par la suite, le 9 octobre, aux équipes enseignantes, périscolaires et parents d'élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- Décide de valider l'Avant-Projet Sommaire du pôle scolaire présenté par SASU PERICHON ARCHITECTURE, 91 avenue Jean-Baptiste MARROU - 63122 CEYRAT, dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relative à la construction/rénovation du pôle scolaire maternelle et élémentaire de La Roche-Noire ;

- Emet les remarques suivantes :

- 1 - Le budget estimatif des travaux est annoncé à 1 312 500 € HT dans l'APS contre 1 189 600 € HT dans le cahier des charges de consultation. La faisabilité financière du projet conduit à fixer un plafond que nous pouvons positionner à 1 250 000 € HT maximum pour le coût des travaux,
- 2 - Il convient donc d'optimiser le projet pour respecter ce cadre financier ci-dessus en considérant différentes hypothèses telles que :
- \* simplification de la toiture terrasse « toundra / sedum »,
  - \* optimisation des matériaux du bâtiment (bloc chaux chanvre versus ossature bois isolation biosourcé, ...),
  - \* optimisation structurelle (présence de puits de lumière à proximité du système des shed, ...),
  - \* optimisation des surfaces et traitements de sol du côté entrée parking,
  - \* organisation de la cour (inutilité des bordures béton entre sable et béton, bordures bois classe 4 non traitées en alternative si besoin / massifs protégés des ganivelles avec des plantations arbrisseaux/vivaces plutôt qu'une pelouse difficile d'entretien, à minima un couvre-sol robuste, ...),
  - placards intérieurs de type modèles standards et non sur-mesure,
  - et/ou toute autre hypothèse nourrissant cet objectif.

---

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus,

Affiché le 28 octobre 2025,

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire, le 28 octobre 2025

Le Maire, Pascal BRUHAT

Le secrétaire de séance Patrick JULLIEN.